

BUREAU de TERRITOIRE D'ENERGIE SOMME

Séance du 08 janvier 2026

Date de convocation : 30/12/2025

Extrait du registre des délibérations

Nombre de membres :

Inscrits : 18
 Présents : 14
 Absents : 4
 Votants : 14
 Quorum : oui
 Pour : 14
 Contre : 0
 Abstention : 0

Objet : Demande de prolongation d'un an du CCRt80 avec l'ADEME

L'an deux mille vingt-six, le 08 janvier à 10 heures 00, le Bureau de Territoire d'Energie Somme, légalement convoqué, s'est réuni dans ses locaux, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à Boves, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET, Président.

Etaient présents : Dominique CAMUS, Daniel CAVÉ, Patrick DESSEAUX, Francis HOUSSÉ, Jean-Marie MACHAT, Alain SAVOIE, Michel DESTOMBES, Didier FRANCOIS, Gaëlle PAYS, Jean-Jacques STOTER, Alain SURHOMME, Virginie SANNIER

Etaient absents et excusés : Jean-Paul LECOMTE, Yves MONIN, Nicolas PLÉ, Bruno ÉTÉVÉ

M. Gérard LEFEBVRE a été nommé secrétaire de séance.

La présence effective de la moitié au moins des membres composant le Bureau étant constatée, la séance a été ouverte et le Bureau peut délibérer valablement.

Vu la délibération du 11 janvier 2024 autorisant la signature du Contrat de Chaleur Renouvelable territorial de la Somme (CCRt80) avec l'Agence de la transition écologique (ADEME), dispositif financé par l'ADEME et permettant de soutenir technique et financièrement les porteurs de projets (hors particuliers) souhaitant produire des énergies renouvelables ou de récupération thermique sur le territoire (géothermie, biomasse, solaire thermique, réseaux de chaleur) ;

Vu le contrat d'objectifs notifié le 23 février 2024, d'une durée de trois ans, portant engagement sur le développement d'une production supplémentaire de chaleur renouvelable et de récupération (EnR&R) de 17 GWh sur le territoire de la Somme ;

Vu la convention de mandat du 2 avril 2024 déléguant à Territoire d'Énergie Somme (TE80) l'enveloppe budgétaire et lui confiant l'instruction des demandes, l'établissement des contrats d'attribution des aides octroyées par l'ADEME et le mandatement des aides ;

Considérant que le CCRt80, opérationnel depuis février 2024, soutient financièrement les porteurs de projets publics et privés (hors particuliers) pour la production de chaleur renouvelable ou de récupération, via des aides pour études de faisabilité et/ou investissements, dans les filières géothermie, biomasse, solaire thermique, chaleur fatale et réseaux de chaleur ;

....

Considérant que TE80 assure l'animation du dispositif et avance les fonds aux porteurs de projets avant remboursement par l'ADEME, chaque aide étant validée par l'ADEME et soumise à délibération en Bureau syndical ;

Considérant que le contrat actuel s'achève au 31 décembre 2026, avec possibilité de renouvellement pour trois ans sous condition d'atteinte des objectifs, et que l'interruption du dispositif en raison des élections municipales et communautaires à venir ferait courir un risque de démobilisation des acteurs, alors qu'une dynamique positive est engagée ;

Considérant que la prolongation d'un an permettrait de consommer l'enveloppe restante et de préparer dans les meilleures conditions un éventuel renouvellement du dispositif ;

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide :

- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de l'ADEME la prolongation du contrat d'objectifs et de la convention de mandat pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2027, sans modification des objectifs ni du montant prévisionnel des subventions.

Fait et délibéré en séance

les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Gérard LEFEBVRE

Le Président



Franck BEAUVARLET

